



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

RÈGLEMENT NUMÉRO 571

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA VILLE ET DE RÉFECTION DU RÉSEAU PLUVIAL ET DE VOIRIE DANS LE SECTEUR DE L'ANSE-AU-SABLE ET UN EMPRUNT DE 1 884 200 \$

AVIS DE MOTION :	- 2022-01-15
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	- 2022-01-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	- 2022-02-_____
APPROBATION DU MAMH :	- _____ 2022
ENTRÉE EN VIGUEUR :	- _____ 2022

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a fait effectuer un audit des conduites de son réseau d'égout sanitaire et qu'elle doit procéder à des travaux de réfection par des réparations ponctuelles de celui-ci à divers endroits sur le territoire de la Ville dans les meilleurs délais possibles;

Considérant que la Ville Notre-Dame-de-l'Île-Perrot doit aussi procéder à des travaux de réfection du réseau pluvial et à des travaux de voirie dans le secteur de l'Anse-au-Sable puisque les fossés de ce secteur s'engorgent lors d'épisodes de pluie et de la fonte des neiges et les terrains et le Boulevard Perrot s'inondent dans ce secteur. L'inondation des terrains et de la voie publique du Boulevard Perrot endommage le boulevard qui est une voie publique principale de la Ville;

Considérant que ces travaux sont des travaux d'égout et de voirie, que le remboursement de l'emprunt sera supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville et qu'en conséquence, le présent règlement n'est assujéti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 18 janvier 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le Conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection du réseau d'égout sanitaire à divers endroits sur le territoire de la Ville pour une dépense au montant de 244 050\$.

ARTICLE 3. Le Conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection du réseau pluvial et de voirie dans le Secteur de l'Anse-au-Sable pour une dépense au montant de 1 640 150\$.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 884 200 \$ sur une période n'excédant pas 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Danie Deschênes, mairesse

Catherine Fortier-Pesant, greffière

ANNEXE - A
Estimation sommaire

	Réfection réseau d'égout pluvial - Anse au Sable	Réparations ponctuelles réseau d'égout sanitaire	Total
1) Coût de construction / Réfection	1 393 150	207 050	1 600 200
2) Contingence	139 000	21 000	160 000
Sous total	1 532 150 \$	228 050 \$	1 760 200 \$
3) Taxes nettes (tvq seulement)	76 000	11 000	87 000
4) Frais de financement	32 000	5 000	37 000
Total	1 640 150 \$	244 050 \$	1 884 200 \$



Guillaume Laforest, Trésorier
14 janvier 2022

Client:	Ville de Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot	N° de projet Client:	GT2021-10A
Projet:	Refection du réseau d'égout pluviale - Anse au Sable	N° de projet Shellex:	01-04502
Contact:	Isabelle Roy, ing.	Ingénieur de projet:	Carl Burns, ing

Art.	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total
1,00	ORGANISATION DE CHANTIER ET GESTION DE LA CIRCULATION				
1,01	Organisation de chantier, sécurité et gestion de la circulation	1	forf.	150 000,00 \$	130 000,00 \$
1,02	Déboisement et disposition des arbres et des branches, essouchement et disposition des souches et des racines	1	forf.	20 000,00 \$	20 000,00 \$
1,03	Mesures de mitigation émissaires	1	forf.	25 000,00 \$	25 000,00 \$
	SOUS-TOTAL ORGANISATION DE CHANTIER ET GESTION DE LA CIRCULATION				175 000,00
2,00	FONDATION DE CHAUSSÉE				
2,01	Enlèvement du pavage existant et disposition	400	m. ca.	10,00 \$	4 000,00 \$
2,02	Géotextile anticontaminant de type VI, telle que la membrane 7612 de TEXEL ou équivalent approuvé	400	m. ca.	2,00 \$	800,00 \$
2,03	Fondation granulaire de chaussée				
0,01	- Fondation supérieure - Pierre concassée MG-20 , 200mm d'épaisseur	400	m. ca.	15,00 \$	6 000,00 \$
0,02	- Fondation inférieure - Pierre concassée MG-56 , 300mm d'épaisseur	400	m. ca.	20,00 \$	8 000,00 \$
	SOUS-TOTAL FONDATION DE CHAUSSÉE				14 800,00 \$
3,00	ENROBÉ BITUMINEUX				
3,01	Mise en forme de la fondation supérieure de chaussée et correction du profil	400	m. ca.	7,50 \$	3 000,00 \$
3,02	Enrobés bitumineux conventionnels				
0,01	- ESG-14, 60 mm d'épaisseur avec bitume PG 58S-28	400	m. ca.	30,00 \$	12 000,00 \$
0,02	- ESG-10, 40 mm d'épaisseur avec bitume PG 58S-28	400	m. ca.	20,00 \$	8 000,00 \$
3,03	Ajustement des structures (provisionnement)	5	unité	250,00 \$	1 250,00 \$
	SOUS-TOTAL ENROBÉ BITUMINEUX				24 250,00 \$
4,00	PONCEAUX ET FOSSÉS				
4,01	Démolition du ponceau	300	m. lin.	50,00 \$	15 000,00 \$
4,02	Ponceau circulaire en PEHDL, 320 kPa				
0,01	- 300 mm dia.	800	m. lin.	225,00 \$	180 000,00 \$
0,02	- 375 mm dia.	20	m. lin.	275,00 \$	5 500,00 \$
0,03	- 450 mm dia.	30	m. lin.	290,00 \$	8 700,00 \$
0,04	- 525 mm dia.	20	m. lin.	345,00 \$	6 900,00 \$
0,05	- 600 mm dia.	30	m. lin.	425,00 \$	12 750,00 \$
0,06	- 750 mm dia.	125	m. lin.	550,00 \$	68 750,00 \$
0,07	- 900 mm dia.	30	m. lin.	750,00 \$	22 500,00 \$
0,08	- autre		m. lin.		
4,03	Regard-puisard en PEHD paroi intérieure lisse/paroi extérieure annelée de 450 mm avec grille en fonte, cadre standard, cloche garniture intégrée		unité	5 000,00 \$	
4,04	Regard-puisard en PEHD paroi intérieure lisse/paroi extérieure annelée de 525 mm avec grille en fonte, cadre standard, cloche garniture intégrée		unité	6 000,00 \$	
4,05	Regard-puisard en PEHD paroi intérieure lisse/paroi extérieure annelée de 750 mm avec grille en fonte, cadre standard, cloche garniture intégrée	3	unité	7 000,00 \$	21 000,00 \$

Art.	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total
4,06	Regard-puisard en PEHD paroi intérieure lisse/paroi extérieure annelée de 1050 mm avec grille en fonte, cadre standard, cloche garniture intégrée	3	unité	10 000,00 \$	30 000,00 \$
4,07	Regard-puisard en PEHD paroi intérieure lisse/paroi extérieure annelée de 1500 mm avec grille en fonte, cadre standard, cloche garniture intégrée		unité	15 000,00 \$	
4,08	Ponceau à nettoyer	950	m. lin.	35,00 \$	33 250,00 \$
4,09	Fossé à creuser	1850	m. lin.	50,00 \$	92 500,00 \$
4,10	Fossé à reprofiler ou nettoyer	2400	m. lin.	25,00 \$	60 000,00 \$
4,14	Empierrement type 4 (300-400 mm sur 700 mm d'épaisseur, D ₅₀ de 350 mm), incluant géotextile type V (type TEXEL 918)	600	Tonne	50,00 \$	30 000,00 \$
SOUS-TOTAL PONCEAUX ET FOSSÉS					586 850,00 \$
5,00	RÉFECTION DES LIEUX				
5,01	Réparation d'entrée privée				
0,01	- revêtement bitumineux EB-10C, 60 mm d'épaisseur (résidentielle), incluant 300 mm de pierre concassée MG-20	2150	m. ca.	90,00 \$	193 500,00 \$
0,02	- pavés imbriqués en béton, avec 150 mm de pierre concassée MG-20	250	m. ca.	175,00 \$	43 750,00 \$
0,03	- pierre concassée MG 20, 300 mm d'épaisseur	250	Tonne	50,00 \$	12 500,00 \$
5,02	Trottoir privé en béton, 150 mm d'ép., incluant 150 mm MG-20	100	m. ca.	175,00 \$	17 500,00 \$
5,03	Enlèvement et réinstallation de système de gicleurs privés	1	forf.	10 000,00 \$	10 000,00 \$
5,04	Engazonnement en plaques incluant terre végétale sur 100mm d'épaisseur	17000	m. ca.	15,00 \$	255 000,00 \$
5,05	Remise en état des lieux	1	forf.	25 000,00 \$	25 000,00 \$
SOUS-TOTAL RÉFECTION DES LIEUX					557 250,00 \$
6,00	SOL CONTAMINÉS				
6,01	Gestion des sols contaminés (provision)				
0,01	Caractérisation des sols, métaux lourds (14), hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP et hydrocarbures pétroliers C10-C50	10	unité	1 250,00 \$	12 500,00 \$
0,02	Disposition de sols contaminés A-B métaux	50	t. m.	60,00 \$	3 000,00 \$
0,03	Disposition de sols contaminés A-B HAP et hydrocarbure pétroliers	50	t. m.	60,00 \$	3 000,00 \$
0,03	Disposition de sols contaminés B-C métaux	50	t. m.	70,00 \$	3 500,00 \$
0,04	Disposition de sols contaminés B-C HAP et hydrocarbure pétroliers	50	t. m.	70,00 \$	3 500,00 \$
0,04	Disposition sols contaminés +C métaux	50	t. m.	95,00 \$	4 750,00 \$
0,05	Disposition sols contaminés +C HAP et hydrocarbure pétroliers	50	t. m.	95,00 \$	4 750,00 \$
SOUS-TOTAL TRAVAUX DIVERS					35 000,00 \$